

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04 avril 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	25	4	5	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, CHADELAUD Michel à SALAGNAT Michèle, DELEFOSSE Laurent à BRUN Patrick, GASCHET Gérald à SIMON Philippe

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges, ROUGIER Serge

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° C44-2025 : tarifs eau potable

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2025, la compétence « Eau potable » en lieu et place de ses communes membres.

La première année de la prise de la compétence eau potable donne lieu à l'application provisoire de tarifs différents selon les communes. La Communauté de Communes doit s'assurer d'une harmonisation tarifaire dans un délai « raisonnable ».

Les membres du Conseil Communautaire sont informés que la conférence des maires du 20 novembre 2024 a décidé d'harmoniser les tarifs sur une période de convergence d'une durée de 5 ans, suite aux recommandations de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement.

Il est proposé de débiter l'harmonisation des tarifs dès la première année de la prise de compétence.

Afin de financer l'ensemble des travaux et des dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne exploitation du service et d'assurer l'augmentation des charges de fonctionnement due à la conjoncture actuelle, il est nécessaire d'augmenter les tarifs selon le tableau suivant :

COMMUNES	2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	PART FIXE	PART VARIABLE										
AUGNE	50,00 €	1,00 €	60,00 €	1,17 €	70,00 €	1,34 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
BEAUMONT DU LAC	74,00 €	0,98 €	76,00 €	1,15 €	78,00 €	1,32 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
BUJALEUF	50,00 €	1,16 €	60,00 €	1,27 €	70,00 €	1,38 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
CHEISSOUX	50,00 €	1,30 €	60,00 €	1,36 €	70,00 €	1,42 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
DOMPS	42,00 €	1,05 €	55,00 €	1,20 €	67,00 €	1,35 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
EYMOUTIERS	35,00 €	1,05 €	50,00 €	1,20 €	65,00 €	1,35 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
NEDDE	58,00 €	1,25 €	65,00 €	1,33 €	73,00 €	1,41 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	50,00 €	1,30 €	60,00 €	1,36 €	70,00 €	1,42 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
REMPNAT	41,00 €	0,80 €	54,00 €	1,03 €	67,00 €	1,26 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
SAINT JULIEN LE PETIT	50,00 €	1,20 €	60,00 €	1,30 €	70,00 €	1,40 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
SAINT AMAND LE PETIT	68,00 €	0,90 €	72,00 €	1,10 €	76,00 €	1,30 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €
SAINTE ANNE SAINT PRIEST	40,00 €	1,30 €	53,00 €	1,36 €	67,00 €	1,42 €	80,00 €	1,50 €	80,00 €	1,65 €	80,00 €	1,80 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;
Vu l'avis favorable des membres suite à la conférence des maires ayant eu lieu le 20 novembre 2024 ;
Considérant l'hétérogénéité des tarifs appliqués par les communes avant le transfert de la compétence ;
Considérant que l'harmonisation des tarifs est obligatoire dans un délai « raisonnable » suivant le transfert de la compétence ;
Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs afin d'équilibrer le budget eau potable ;

Il s'agit pour le Conseil de :

- Voter, selon la grille tarifaire ci-dessous, les tarifs de l'eau potable pour l'année 2025 :

Communes	Part fixe	Part variable au m3
Augnes	60,00 €	1,17 €
Beaumont du lac	76,00 €	1,15 €
Bujaleuf	60,00 €	1,27 €
Cheissoux	60,00 €	1,36 €
Domps	55,00 €	1,20 €
Eymoutiers	50,00 €	1,20 €
Nedde	65,00 €	1,33 €
Peyrat le château	60,00 €	1,36 €
Rempnat	54,00 €	1,03 €
Saint Julien le petit	60,00 €	1,30 €
Saint Amand le petit	72,00 €	1,10 €
Sainte Anne Saint Priest	53,00 €	1,36 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour décident :

- De voter la grille tarifaire ci-dessus pour l'eau potable pour l'année 2025 ;
- D'autoriser le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : **15 AVR. 2025**
Publié le : **15 AVR. 2025**

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS